



Cession des parties communes

Par **Le Doledec**, le **12/03/2018** à **16:10**

J'ai dû reprendre la gérance d'une SARL qui a réalisé des lotissements. Avant de dissoudre cette SARL, il convient de céder les parties communes à chacun des syndicats de propriétaires. J'ai pris contact avec les directeurs de ces syndicats.

L'article 5.07 du règlement de ces associations dit que " le Directeur signe tous les actes et notamment il accepte la cession gratuite des voies et espaces communs du lotissement".

Par ailleurs, on me dit qu'il est nécessaire de convoquer une AG des propriétaires pour donner mandat au Directeur....

J'ai pu constater des carences dans le fonctionnement de ces associations, dûes aux mésententes des copropriétaires, et qui rendent difficile la convocation d'une AG. Est-il possible alors de gérer cette cession rapidement, avec le seul accord du Directeur, puisque c'est dans son mandat normal?